



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 11 mai 2012

Note aux rédactions

Élections législatives des 10 et 17 juin 2012

Les élections législatives ont lieu tous les cinq ans, sauf dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République, qui dispose du pouvoir de provoquer des élections anticipées.

Les électeurs essonniens sont appelés aux urnes les **dimanches 10 et 17 juin prochains** aux fins de désigner les 10 députés des 10 circonscriptions que compte le département.

Le mode de scrutin est le suffrage universel direct uninominal majoritaire à deux tours. Pour y prendre part, il faut d'une part être électeur, c'est-à-dire être âgé de 18 ans au moins, être de nationalité française et jouir de ses droits civiques, et d'autre part être inscrit sur les listes électorales. Pour être candidat, il faut remplir les conditions pour être électeur et ne pas se trouver dans une situation d'inéligibilité définie par le code électoral. Chaque candidat doit désigner un suppléant susceptible de le remplacer s'il ne peut plus exercer son mandat.

Les déclarations de candidatures devront être déposées au Cabinet du Préfet, Salle de conférence :

Pour le premier tour :

→ du lundi 14 mai au jeudi 17 mai de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

Une permanence sera assurée le jeudi 17 mai, jour de l'ascension, de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le vendredi 18 mai, de 9 heures à 18 heures sans interruption.

Pour le second tour :

→ Le lundi 11 juin à compter de la promulgation des résultats par la commission de recensement des votes jusqu'à 18 heures,

le mardi 12 juin de 9 heures à 18 heures sans interruption.

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHE, Bureau de la communication interministérielle :
01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr

L'ordre des panneaux d'affichage sera fixé par voie de tirage au sort entre les candidatures définitivement enregistrées, en présence des candidats, de leurs remplaçants ou, le cas échéant, de leurs représentants le vendredi 18 mai à compter de 18 h 30. En effet, l'ordre de dépôt des candidatures ne détermine pas l'ordre des panneaux d'affichage.

Les panneaux d'affichage devront être mis en place à compter de la date d'ouverture de la campagne électorale.

La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin est ouverte le lundi 21 mai 2012 à zéro heure et s'achève le samedi 9 juin à minuit.

Pour le second tour, s'il y a lieu, la campagne est ouverte le lundi 11 juin 2012 à zéro heure et est close le samedi 16 juin 2012 à minuit.

Les bureaux de vote seront ouverts à 8h00 et clos à 20h00.